

AVIS DE LANCEMENT DE L'ENQUETE PUBLIQUE

ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE PORTANT SUR LES PROJETS DE MODIFICATION ET DE DECLARATION DE PROJET DU PLU DE CHAMBEON

Par arrêté n°02 2026,

Monsieur le Président de la CCFE a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique sur les procédures de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU (agrandissement de la zone urbaine UF sur la zone d'activités le Canal) et de modification du PLU de Chambéon (adaptation des emplacements réservés, agrandissement du périmètre d'exploitation de carrière, toilettage du règlement écrit).

Les deux procédures ont fait l'objet d'une évaluation environnementale qui figure dans le dossier. La personne responsable du PLU de Chambéon est le Président de la CCFE.

Le président du tribunal administratif a désigné M. Patrick BREYTON en qualité de commissaire enquêteur et M. Vincent ROGER en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Toute information relative aux procédures objets de l'enquête peut être demandée auprès de la CCFE – 6 place Paul Larue – BP13-42110 FEURS – 09 71 00 49 95 ou par courrier électronique : urbanisme-plui@forez-est.fr

L'enquête publique se déroulera pendant une durée de 33 jours consécutifs à partir du lundi 20 avril 2026 à 09h00 jusqu'au vendredi 22 mai 2026 à 17h00, en mairie de CHAMBEON, siège de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture, du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Le dossier d'enquête publique unique comprend la note de présentation non technique, le projet de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU (rapport de présentation avec évaluation environnementale, PADD, orientation d'aménagement, plan de zonage, règlement et notice d'intérêt général), le projet de modification du PLU (rapport de présentation avec évaluation environnementale, orientation d'aménagement, plan de zonage, règlement, liste des emplacements réservés), les avis des personnes publiques associées et consultées et l'avis de MRAE reçus pour les deux procédures, les réponses apportées à l'avis de la MRAE, les pièces administratives liées aux deux procédures.

Le dossier peut être consulté à l'adresse suivante : sur le site : <https://www.registre-numerique.fr/plu-chambeon> en version papier en commune de CHAMBEON, ainsi que sur un poste informatique en mairie de Chambéon.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra adresser ses observations sur les registres d'enquête papiers en mairie, aux jours et heures d'ouverture habituels, par courrier postale à l'attention de Monsieur Patrick BREYTON, commissaire enquêteur, siège de l'enquête : 3 Impasse de la Mairie, 42110 Chambéon, et à l'adresse électronique suivante : plu-chambeon@mail.registre-numerique.fr

Monsieur le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recueillir les observations, remarques et propositions du public à la mairie de CHAMBEON aux dates et horaires suivants :

- Le lundi 20 avril 2026 de 9h00 à 12h00
- Le lundi 11 mai 2026 de 9h00 à 12h00
- Le vendredi 22 mai 2026 de 14h00 à 17h00

Cet avis est affiché sur les lieux habituels d'affichage de la commune et de la CCFE et peut être consulté aux adresses suivantes : <https://www.chambeon.fr/> et <https://www.forez-est.fr/services-et-demarches/urbanisme/scot-plui-plu/plan-local-durbanisme/>

Au terme de l'enquête publique, les deux procédures éventuellement modifiées pour tenir compte des avis, observations du public et du commissaire enquêteur seront approuvées par délibérations du conseil communautaire.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de CHAMBEON et sur le site internet de la commune et de la CCFE pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.